



Le Gouvernement a confirmé, en dépit de l'avis de son comité scientifique qui préconise une rentrée uniquement en septembre, la fin progressive du confinement et la réouverture des crèches et des écoles dès le 11 mai, puis celle des collèges la semaine suivante pour les seuls élèves de 6ème et de 5ème, la situation des élèves de lycées sera appréciée ultérieurement. Cette annonce laisse perplexe dès lors que la certitude des conditions sanitaires de pouvoir par exemple avoir accès à des tests de dépistage du Covid-19 et bénéficier du matériel de protection est loin d'être acquise. Cette inquiétude légitime est renforcée par les résultats d'une enquête menée par l'Observatoire National de la Sécurité des établissements d'enseignement qui montrent l'ampleur des incertitudes qui pèsent sur une rentrée progressive dès le 11 mai. Loin de rassurer, l'intervention du Premier ministre à l'Assemblée nationale le 28 avril, a ajouté à l'anxiété déjà perceptible chez les parents et les agent-es concernés. C'est d'ailleurs pourquoi, des communes ont déjà annoncé la fermeture de leurs écoles jusqu'à nouvel ordre.

De l'avis général, la pandémie est loin d'être sous contrôle et tout le monde craint une "deuxième vague" avec un risque possible d'isolement voire même de reconfinement dans certains territoires. En Italie ou encore au Portugal la réouverture des écoles n'est programmée qu'en septembre. Ainsi, à ce jour, rien ne garantit que les conditions de sécurité sanitaire suffisantes seront réunies en France le 11 mai pour les agent-es des services publics, les enfants et leurs familles.

Les agent-es techniques des collèges et des lycées, les ATSEM, les agent-es de service, les personnels administratifs, les auxiliaires de vie scolaire, les animateur-trices, les enseignant-es, les travailleur-ses sociaux-les, les infirmier-es... seront directement exposé-es et prendront ainsi tout comme l'ensemble des personnels des crèches, auxiliaires de puériculture, EJE, puéricultrices ou encore assistantes maternelles ou familiales, le risque potentiel d'être contaminé-es et de contaminer leurs collègues de travail et/ou leur entourage.

C'est pourquoi, la FSU continue d'exiger, avant toute décision de réouverture effective des crèches, des établissements scolaires et des équipements sportifs, des garanties des employeurs publics, dont la responsabilité est clairement engagée, concernant :

- La mise en place d'un protocole de reprise pour tous les personnels et les usagers dans les différentes structures d'accueil ;

- La mise à disposition, sans délai, des conditions matérielles de protection et d'hygiène pour tous les personnels et les élèves ;
- Les conditions de mise en œuvre des gestes barrières et des distances physiques requises ;
- La possibilité effective que soient testés les personnels, les jeunes enfants et les élèves ;
- Le suivi sanitaire des agent-es par la médecine de prévention.

Les personnels et leurs représentants doivent être consultés ! C'est pourquoi, nous exigeons également que les CHSCT comme les Commissions Hygiène et Sécurité soient réunis. Ils doivent avoir à leur ordre du jour l'examen des conditions matérielles et organisationnelles de la reprise.

La reprise de l'activité économique ne justifie pas de mettre en péril non seulement la santé des agent-es publics, mais également celle des usagers et de la société toute entière !